



# SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU MARDI 12 MAI 2026

## DELIBERATION N° 11/2026

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mardi 12 mai deux mille vingt-six, s'est réuni à 18h08, le mardi 12 mai deux mille vingt-six, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

### Titulaires présents :

BRUHAT Pascal  
 ORIENTE Virginie  
 DAVENNE Jean-Louis  
 SUREAU Antoine  
 IZAMBART Sandrine  
 DA SILVA Virgil  
 AMENTA Raphael  
 JONCOUX Karine  
 PREVOT Vanessa (Arrivée : 19h07)

### Titulaires excusés :

MAZIN Vincent

**Suppléants présents :** Pierre-Emmanuel MELAC, Philippe PRUNELLE, Julien AUCOUTURIER (Arrivée : 18h15), Christelle PACHECO

### Suppléants excusés :

Secrétaire de séance : Raphaël Amenta, délégué titulaire du SEAT

Animatrice : Magali Técher – Coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (SEAT)

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	8	2	1	1	10	10	0	0

**Objet : Demande de subvention Plan de Gestion ENSIL EVA 2026– CD 63**

Madame Christelle PACHECO, déléguée suppléante de Billom Communauté, siège avec voix délibérative en remplacement de Monsieur Mazin titulaire, absent.

Monsieur AUCOUTURIER, déléguée suppléant de Mon d'arverne, siège avec voix délibérative en remplacement de Madame PREVOT.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu la délibération n° 16 du 15 juin 2022 concernant l'approbation du plan de gestion de l'ENSIL de l'EVA de 2021 à 2030 ;**

**Vu la Délibération n°6 du 15 mars 2023** portant sur l'attribution du marché à prestation de services de restauration écologique de l'ENSIL de l'Ecopole du Val d'Allier à la LPO AURA ;

**Vu la Délibération n°7 du 15 mars 2023** portant sur l'attribution du marché à prestations sociales à La Régie de territoire des deux rives pour l'entretien et la gestion courante de l'ENSIL de l'Ecopole du Val d'Allier à la LPO AURA.

**Vu la délibération n° 1 du 29 janvier 2025** portant sur la demande de subvention FONDS VERTS

Vu la délibération n 16 de 22 octobre 2025 portant sur l'actualisation du plan de gestion de l'ENSIL 2025-2027°

**Considérant** la politique d'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en faveur des ENSIL,

**Considérant** que le projet de restauration écologique et durable des gravières qui constituent l'Écopôle du Val d'Allier a pour ambition de réaliser des actions coordonnées pour gérer, restaurer et préserver le milieu naturel,

**Considérant** que les objectifs de la restauration comprennent la préservation de la nappe alluviale, la création de zones refuges pour la biodiversité, et la sensibilisation du public aux enjeux de préservation du Val d'Allier, le projet vise également à former les acteurs socioéconomiques et les élus locaux, tout en servant de lieu d'expérimentation et en intégrant des activités comme la découverte de la nature.

#### **Engagements et actions**

Monsieur le Vice-Président rappelle que le SEAT a mis en place un schéma directeur transversal et collaboratif, structuré autour des quatre axes stratégiques définis par la politique de l'Écopôle du Val d'Allier :

- Environnement et préservation de la biodiversité
- Production agricole et alimentation durable
- Économie circulaire et valorisation écologique du site
- Cohésion sociale et enjeux sociétaux

Il souligne également que 40 % des dépenses liées à la gestion de l'ENSIL sont couvertes par le Département, dans le cadre de la convention ENS et des demandes de subventions annuelles.

Le Vice-Président précise que la gestion de l'ENSIL de l'Écopôle du Val d'Allier nécessite des sources de financements complémentaires, qu'elles soient européennes ou nationales afin de se rapprocher d'un taux de subvention de 80 % des dépenses totales. Le SEAT aura à sa charge 20 % de dépenses HT restants.

**Les dépenses prévisionnelles pour la mise en œuvre du Plan de gestion de l'ENSIL pour la période 2025-2026 et 2027, telles qu'inscrites dans le schéma directeur de l'ENSIL de l'Écopôle du Val d'Allier (2021-2030), s'élèvent à un montant total de : 310 555 euros pour la période 2025-2027, et se répartissent comme suit :**

- Connaissance et suivi du patrimoine naturel : 38 815 euros
- Indicateurs et évaluation du plan de gestion : 10 035 euros
- Interventions sur le patrimoine naturel : 80 700 euros
- Maintenance et entretien du site : 52 800 euros
- Police de l'environnement : 21 780 euros
- Aménagement et gestion de la fréquentation : 25 110 euros
- Prestation d'accueil et d'animation : 9 615 euros
- Coordination des actions et acquisition de terrains d'intérêt écologique : 64 700 euros

**Pour l'année 2026, les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 83574€HT. La demande de subvention auprès de Conseil départemental s'élève à 33 429,60 €.**

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 063-256303520-20260512-11\_2026\_ENSIL-DE

Code	Intitulé	2026	Part CD63 (40%)	Part SEAT autof (20%)	Part FV (actions invest)	Autre financement (40% fct)
<b>CS - Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel</b>		<b>7 825,00€</b>	<b>3 130,00€</b>	<b>1 565,00€</b>	<b>2 226,00€</b>	<b>904,00€</b>
CS1	Inventaire biodiversité inféodées aux ZH - Avifaune	2 260,00€	904,00€	452,00€		904,00€
CS5	Inventaire biodiversité inféodées aux ZH - Amphibiens	- €				
CS3	Inventaire des orthoptères					
CS6	Inventaire piscicole	5 565,00€	2 226,00€	1 113,00€	2 226,00€	- €
<b>IE - Indicateur et évaluation INVEST</b>		<b>2 215,00€</b>	<b>886,00€</b>	<b>443,00€</b>	<b>- €</b>	<b>886,00€</b>
IE 1	Rédaction du rapport d'activité annuel (dont ENS)	2 215,00€	886,00€	443,00€		886,00€
IE 3	Evaluation du schéma directeur (dont PDG ENS) à 5 ans	- €				
<b>IP - Interventions sur le patrimoine naturel</b>		<b>22 199,00€</b>	<b>8 879,60€</b>	<b>4 439,80€</b>	<b>5 200,00€</b>	<b>3 679,60€</b>
IP1a	biodiversité inféodées aux ZH - Maintien des zones pionnières (berges, grèves, îlots à laro-limicoles)	720,00€	288,00€	144,00€		288,00€
IP2a	biodiversité inféodées aux ZH : restauration des radeaux à Laridés	720,00€	288,00€	144,00€		288,00€
IP2b	Nouveaux radeaux à Laridés	3 000,00€	1 200,00€	600,00€	1 200,00€	
IP3	biodiversité inféodées aux ZH : Création et maintien des aménagements écologiques : abris aquatiques		- €	- €		- €
IP5a	Création de mares	- €				
IP5b	Restauration du réseau de mares		- €	- €		- €
IP7a	Entretien et restauration des boisements (ripisylves, haies, arbres isolés...)	2 720,00€	1 088,00€	544,00€		1 088,00€
IP8a	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	1 800,00€	720,00€	360,00€		720,00€
IP12	Restauration des milieux ouverts: prairies, zones enherbées et espaces interstitiels	13 239,00€	5 295,60€	2 647,80€	4 000,00€	1 295,60€
<b>ME - Maintenance, Entretien et Outils Partagés</b>		<b>17 600,00€</b>	<b>7 040,00€</b>	<b>3 520,00€</b>	<b>- €</b>	<b>7 040,00€</b>
ME1a	Limiter les pollutions diffuse - actions de nettoyage milieux humides	8 500,00€	3 400,00€	1 700,00€		3 400,00€
ME2a	Restauration entretien du parc de pâturage	5 500,00€	2 200,00€	1 100,00€		2 200,00€
ME2b	Creation de parcs de pâturage	3 600,00€	1 440,00€	720,00€		1 440,00€
<b>SP - Surveillance et Police de l'Environnement</b>		<b>7 260,00€</b>	<b>2 904,00€</b>	<b>1 452,00€</b>	<b>- €</b>	<b>2 904,00€</b>
SP 1	Veille écologique	1 130,00€	452,00€	226,00€		452,00€
SP 2	Veille et entretien aménagements	5 000,00€	2 000,00€	1 000,00€		2 000,00€
SP3	Partenariat pompiers, gendarmerie et OFB / Réunions APPB	1 130,00€	452,00€	226,00€		452,00€
<b>AT - Aménagement touristique et gestion de la fréquentation</b>		<b>8 370,00€</b>	<b>3 348,00€</b>	<b>1 674,00€</b>	<b>600,00€</b>	<b>2 748,00€</b>
AT22a	Entretien des cheminements et des aménagements	2 000,00€	800,00€	400,00€		800,00€
AT22b	Restauration des cheminements et des aménagements	4 100,00€	1 640,00€	820,00€	200,00€	1 440,00€
AT33	Signalétique pédagogique et réglementaire	2 270,00€	908,00€	454,00€	400,00€	508,00€
<b>PA - Prestations d'accueil et d'animation</b>		<b>3 205,00€</b>	<b>1 282,00€</b>	<b>641,00€</b>	<b>- €</b>	<b>1 282,00€</b>
PA7	Etablissement et mise en œuvre d'un programme d'animations	2 075,00€	830,00€	415,00€		830,00€
PA12	Organisation de chantiers participatifs en faveur de la biodiversité des ZH	1 130,00€	452,00€	226,00€		452,00€
<b>MS - Management et soutien</b>		<b>14 900,00€</b>	<b>5 960,00€</b>	<b>2 980,00€</b>	<b>- €</b>	<b>5 960,00€</b>
MS1	Organisation et animation de comités techniques, pilotage	1 100,00€	440,00€	220,00€		440,00€
MS2	Concertation permanente avec les acteurs locaux	550,00€	220,00€	110,00€		220,00€
MS3	Coordination, Suivi administratif et financier	3 250,00€	1 300,00€	650,00€		1 300,00€
MS4	<b>Maîtrise foncière et conventions</b> *financement AELB et CD63 en 2025 et Fonds vert/fondation du patrimoine en 2027	10 000,00€	4 000,00€	2 000,00€		4 000,00€
<b>COÛTS TOTAUX</b>		<b>83 574,00€</b>	<b>33 429,60€</b>	<b>16 714,80€</b>	<b>8 026,00€</b>	<b>25 403,60€</b>



Il est proposé au Comité syndical de valider :

1. le financement des dépenses d'investissement prévues au plan de gestion de l'ENSIL de l'EVA,
2. le financement des dépenses de fonctionnement prévues au plan de gestion de l'ENSIL de l'EVA,
3. le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour un montant d'aide financière de **33 429,60€**.
4. les demandes de financements complémentaires auprès des organismes cofinancier de l'opération.

Monsieur le Président propose de réaliser le vote à main levée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le dépôt de demande de subvention auprès de organismes cités,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux dépenses pour la réalisation de ce projet ;
- **De charger** Monsieur Virgil DA SILVA, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Pérignat sur Allier, le 12/05/2026

Le Président

Virgil Da Silva



Le secrétaire de séance

Raphaël  
Amenha

